

REUNION DU VENDREDI 16 FEVRIER 2018

L'an deux mille dix-huit le 16 février à 10 heures 15 les membres du Conseil départemental de la Somme se sont réunis en leur hôtel dans la salle ordinaire des délibérations Max Lejeune, sous la présidence de M. Laurent SOMON, président du Conseil départemental.

ETAIENT PRESENTS : M. FRANCK BEAUVARLET, MME CATHERINE BENEDINI, MME CAROLE BIZET, M. PASCAL BOHIN, M. PIERRE BOULANGER, M. PHILIPPE CASIER, M. CLAUDE CHAIDRON, MME DELPHINE DAMIS-FRICOURT, MME ZOHRA DARRAS, M. BERNARD DAVERGNE, M. HUBERT DE JENLIS, MME ISABELLE DE WAZIERS, MME MARGAUX DELETRE, M. PASCAL DELNEF, M. MARC DEWAELE, MME MARYLINE DUCROCQ, MME DOLORES ESTEBAN, MME FRANCE FONGUEUSE, M. ALEX GAFFEZ, M. STEPHANE HAUSSOULIER, M. CLAUDE HERTAULT, MME CHRISTELLE HIVER, MME SABRINA HOLLEVILLE-MILHAT, M. OLIVIER JARDE, M. FRANCIS LEC, MME BRIGITTE LHOMME, M. RENE LOGNON, MME FRANÇOISE MAILLE-BARBARE, MME NATHALIE MARCHAND, MME SEVERINE MORDACQ, M. EMMANUEL NOIRET, M. JEAN-LOUIS PIOT, M. DIDIER POTEL, MME FRANÇOISE RAGUENEAU, M. JEAN-CLAUDE RENAUX, M. JEAN-JACQUES STOTER, MME NATHALIE TEMMERMANN, M. PHILIPPE VARLET, MME PATRICIA WYBO

EXCUSES : MME VIRGINIE CARON-DECROIX, M. STEPHANE DECAYEUX, MME BLANDINE DENIS, MME MARION LEPRESLE, MME JOCELYNE MARTIN, MME CATHERINE QUIGNON

- oooOooo -

En l'absence de Mme Margaux DELETRE, M. le Président désigne Mme Séverine MORDACQ en qualité de secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 15 février 2018 est adopté à l'unanimité.

M. le président donne lecture de pouvoirs qui lui ont été remis : Mme CARON-DECROIX pour M. BEAUVARLET, M. HAUSSOULIER pour Mme HOLLEVILLE-MILHAT, Mme MARTIN pour Mme RAGUENEAU, M. HERTAULT pour M. POTEL, Mme DELETRE pour Mme de WAZIERS, M. DECAYEUX pour Mme BIZET, M. BOULANGER pour Mme MAILLE-BARBARE, Mme WYBO pour M. GAFFEZ, M. JARDE pour M. DEWAELE, Mme QUIGNON pour M. DELNEF

18.5.1. - PATRIMOINE ET ARCHIVES - Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, rapporteure

M. le président donne lecture de pouvoirs qui lui ont été remis : M. BOHIN pour Mme HIVER, Mme DENIS pour Mme DARRAS, Mme LHOMME pour Mme MORDACQ

M. PIOT indique que le groupe « Somme à Gauche » votera contre le rapport.

Mme MORDACQ précise qu'elle ne prendra pas part au vote en tant que présidente de l'Historial.

M. CASIER juge que la promesse de ne pas tirer profit de la création de l'EPCC « Somme Patrimoine » pour réduire les crédits en fonctionnement et investissement sur ce programme n'est pas tenue. En réponse, Mme HOLLEVILLE-MILHAT lui indique que la baisse constatée des crédits de fonctionnement est due au report consolidé de Samara et réaffirme que les engagements ont été tenus.

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à la majorité, le groupe « Somme à Gauche » votant contre, les groupes « Parti Communiste Français » et « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste » s'abstenant.

18.5.2. - SITES ET BATIMENTS A CARACTERE CULTUREL - M. Hubert de JENLIS, rapporteur, conclusions adoptées

Mme MORDACQ indique qu'elle ne prendra pas part au vote en tant que présidente de l'Historial.

18.5.3. - SOUTIEN AUX STRUCTURES CULTURELLES ET APPEL A PROJET + AMENDEMENT (déposé par le groupe « Somme à Gauche ») - Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, rapporteure

M. PIOT défend l'amendement déposé par son groupe.

Mme HOLLEVILLE-MILHAT indique qu'il s'agit d'un redéploiement des crédits avec la mise en place de nouveaux appels à projets et que l'engagement pris auprès des compagnies est respecté.

M. le Président rappelle la nécessaire contrainte des dépenses de fonctionnement mais souligne que les dépenses d'investissement sont soutenues dans le domaine de la culture.

Il est procédé à un vote sur l'amendement qui est rejeté, les groupes « Somme Droite et Indépendante », « Centre et Indépendants » et « Somme Perspectives Territoires » votant contre, le groupe « Union des Droites Populaires » s'abstenant.

Il est procédé à un vote sur le rapport, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à la majorité, les groupes « Somme à Gauche » et Mme DENIS votant contre, les groupes « Parti Communiste Français » et « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste » s'abstenant.

18.5.4. - BUDGET ANNEXE FESTIVAL SAINT-RIQUIER BAIE DE SOMME- Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, rapporteure, conclusions adoptées

Rappelant la reprise en gestion directe de l'association de Saint Riquier, M. CASIER souhaite la mise en place d'une commission destinée à réfléchir sur le contenu de la programmation du festival. Il dit attendre un véritable débat après le rendu des résultats de l'enquête et indique que le groupe « Somme à Gauche » s'abstiendra.

En réponse à M. CASIER, M. le Président lui rappelle que le comité consultatif sera mis en place comme prévu et qu'en parallèle d'un audit interne, une enquête a été ouverte, le montant du déficit constaté s'élevant à 1,1M€. M. le Président réaffirme sa volonté de soutenir le centre départemental qui bénéficie d'un large rayonnement culturel.

Mme HOLLEVILLE-MILHAT félicite M. Frédéric SANNIER, directeur de la Culture, pour le travail effectué afin de livrer une programmation riche dans un délai très contraint.

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité, le groupe « Somme à Gauche » et Mme DENIS s'abstenant.

18.5.5. - LIVRE ET LECTURE - Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, rapporteure, conclusions adoptées

En réponse à M. CASIER, Mme HOLLEVILLE-MILHAT rappelle que la majorité est sensible à la problématique de l'illettrisme frappant durement le département de la Somme et que de nombreuses actions sont menées.

Rappelant qu'il s'agit d'une compétence départementale, M. le Président indique que la volonté de recadrer les actions s'oppose à la politique de guichet. Il souligne la mise en œuvre d'un contrat culturel et d'appels à projet où la dimension sociale est désormais mieux prise en considération. Enfin, M. le Président précise que les slogans sont inutiles, le Département étant actif dans le domaine culturel et les premiers résultats se révélant encourageants.

18.5.6. - CULTURE ET EDUCATION - Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, rapporteure

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à la majorité, les groupes « Somme à Gauche » et Mme DENIS votant contre, les groupes « Parti Communiste Français » et « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste » s'abstenant.

18.5.7. - ARCHEOLOGIE - Mme France FONGUEUSE, rapporteure

Mme HOLLEVILLE-MILHAT indique à M. PIOT que la baisse de crédit constatée dans ce rapport est consécutive au redéploiement d'une ligne budgétaire sur le soutien culturel.

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à la majorité, Mme DENIS et le groupe « Somme à Gauche » votant contre à l'exception de Mmes BENEDINI, TEMMERMANN et M. STOTER votant pour.

18.5.8. - DEVOIR DE MEMOIRE - Mme France FONGUEUSE, rapporteure, conclusions adoptées

18.5.9. - COLLEGES ET BATIMENTS - M. Hubert de JENLIS, rapporteur, conclusions adoptées

En réponse à M. DAVERGNE, M. le Président rappelle que le précédent PPI n'avait pas été réalisé et qu'une réflexion est en cours sur la carte scolaire avec notamment une focalisation sur l'amiénois. Il indique en outre que 8 000 places sont disponibles dans les établissements et que la courbe démographique continue à s'infléchir, rendant nécessaire une prospective jusqu'à l'échéance 2030 – 2035.

Il ajoute que des travaux de sécurisation incendie ont été réalisés en urgence au collège de Feuquières et souligne que les crédits destinés à la modernisation et à la remise à niveau des collèges ont été triplés depuis 2015.

En réponse à M. STOTER, M. le Président indique qu'il est favorable à une présentation d'un point d'étape sur le programme ADAPT et que le schéma adopté par M. le Préfet porte sur une douzaine d'années. Il rappelle enfin qu'un tableau de suivi mensuel est disponible.

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité, le groupe « Somme à Gauche » et Mme DENIS s'abstenant.

18.5.10. - FONCTIONNEMENT ET EQUIPEMENT DES COLLEGES + AMENDEMENTS (déposés par le groupe « Somme à Gauche ») Mme Françoise MAILLE-BARBARE, présidente, rapporteure

M. CASIER défend l'amendement n°1 déposé par son groupe.

En réponse à M. CASIER, Mme MAILLE-BARBARE rappelle que le choix du dispositif sera effectué après une analyse précise des départs à la retraite, en conformité avec la trajectoire des ressources humaines, et indique que le recours à des agents du secteur privé est actuellement discuté au sein du Département du Nord. Elle ajoute que la mise en œuvre de ce dispositif est envisagée pour la rentrée de septembre 2019 et qu'une expérimentation sera menée au sein des collèges de Oisemont, Ailly-sur-Noye et César Franck à Amiens. Mme MAILLE-BARBARE précise que le cahier des charges des consultations sera remis en mars et qu'il a été travaillé en collaboration avec les chefs d'établissements et les gestionnaires pour répondre au plus près aux besoins des collègues.

M. le Président appelle ses collègues à ne pas verser dans le catastrophisme et la caricature réaffirmant que la restauration restera en gestion interne. Il juge nécessaire de trouver des solutions face aux difficultés rencontrées par les collègues à remplacer le personnel absent et déplore la posture de l'opposition qui dresse selon lui un « tableau à la Zola ». Il indique que la volonté de la majorité reste de trouver une solution de gestion efficace et dénonce les effets aggravants des décisions prises par le précédent Gouvernement, appelant ses collègues de l'opposition à adopter une vue globale de la situation. Citant l'exemple d'une école primaire de son canton, M. le Président souligne que le recours à des agents du secteur privé n'a eu aucune incidence sur la qualité du travail effectué et dénonce le dogmatisme de l'opposition.

M. JARDE estime qu'il est possible d'effectuer un parallèle de la situation avec les hôpitaux et juge qu'il est plus opportun qu'un agent des services hospitaliers entretienne les chambres des malades plutôt que les bureaux du personnel soignant. Il précise que la baisse des effectifs salariés amorcée par le Gouvernement du Président Hollande a mené les collectivités et les établissements à prendre des décisions pour s'adapter.

Citant le collègue César Franck à Amiens, M. LEC juge que les agents départementaux sont attentifs aux problèmes du quotidien des collégiens et que le principal a sous sa responsabilité des agents qui sont capables, selon lui, de faire remonter les difficultés rencontrées sur le terrain notamment en matière d'absentéisme lors des repas. Il craint un futur problème de gouvernance et s'interroge sur les rapports qu'entretiendront les principaux de collège et le personnel du secteur privé.

M. CASIER réaffirme que le service public reste plus efficace que le secteur privé dans ce domaine de compétences et estime que la question d'une possible externalisation dans d'autres secteurs viendra à se poser. Il rappelle que l'éducation constitue un patrimoine universel.

En réponse à Mme ESTEBAN, M. le Président indique qu'en cas de déséquilibre ou d'instabilité constaté lors de l'expérimentation au sein des trois collèges, une révision sera apportée en retour, rappelant que les principaux de collège seront amenés à faire part des éventuelles difficultés rencontrées.

Il s'interroge ensuite sur la pertinence de réserver certains métiers à la fonction publique et demande une réflexion sur les moyens à mettre en œuvre afin de répondre au plus près aux besoins des établissements afin de maintenir une continuité de service efficace. Il dit comprendre les inquiétudes liées aux difficultés de remplacement dans les collèges et appelle ses collègues à ne pas opposer les secteurs publics et privés.

M. le Président répond favorablement à la demande de suspension de séance formulée par M. LEC.

M. le Président suspend la séance.

(La séance suspendue à 11h40 est reprise à 11h45).

M. LEC se dit surpris par la teneur des débats sur un sujet difficile et appelle M. le Président à assurer la sérénité des débats au sein de l'Assemblée.

M. le Président souligne qu'il ne s'agit pour l'heure que d'une expérimentation de l'externalisation de l'entretien dans trois collèges et rappelle que le Département a réinternalisé le traitement des dossiers de surendettement, la gestion des tiers régulateurs pour les personnes en situation de handicap, la régie de Samara et l'Abbaye de Saint Riquier.

Il est procédé à un vote sur l'amendement n°1 qui est rejeté, les groupes « Somme Droite et Indépendante », « Centre et Indépendants » et « Somme Perspectives Territoires » votant contre, les groupes « Parti Communiste Français » et « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste » ne prenant pas part au vote et M. Gaffez s'abstenant.

M. le Président indique à ses collègues que les deux amendements n°2 et 3 déposés en cours de séance sont sans fondement rappelant que les décisions relatives aux fermetures de classes ne sont pas du ressort du Département. Il précise que ces deux amendements ne seront pas mis au débat.

M. le Président répond favorablement à la demande de suspension de séance formulée par M. LEC.

M. le Président suspend la séance.

(La séance suspendue à 11h52 est reprise à 11h57).

M. le Président salue la présence de M. Jérôme BIGNON, sénateur de la Somme, sur les bancs du public.

M. LEC juge incompréhensible la décision de M. le Président de mettre les amendements au vote sans débat estimant que ces apports sont recevables en l'état. Il dénonce une posture de retranchement et insiste sur la nécessité de débattre au sein de l'Assemblée au risque de voir s'installer un déni de démocratie.

En réponse à M. LEC, M. le Président rappelle que des irrégularités ont été constatées lors de l'enregistrement des vœux de l'opposition jeudi soir et souligne que le règlement de l'Assemblée n'a pas été respecté. Il déplore la récurrence de non-conformité lors du dépôt de certains vœux ou d'amendements par le groupe « Somme à Gauche » qui traitent de compétences n'étant pas propres au Département ou ne visant pas à modifier une proposition de délibération.

M. de JENLIS rappelle qu'un débat a été mené en 1^{ère} commission et que les deux amendements ont alors été déclarés sans fondement. Il dénonce un artifice destiné à masquer une défaillance et réaffirme que les deux amendements déposés ne sont pas recevables.

Mme ESTEBAN indique que son groupe ne prendra pas part au vote dans la mesure où celui-ci n'a pas été consulté dans le cadre du dépôt de ces deux amendements. Elle souligne que le groupe « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste » est toujours présent lors des manifestations contre les fermetures de classes.

Regrettant la tournure que prend le débat, M. CASIER estime que les amendements déposés par l'opposition s'inscrivent dans le cadre des missions du Département dans la mesure où les élus membres du CDEN seront appelés à s'exprimer sur les fermetures de classes dans la Somme. Il estime que ces amendements avaient pour but d'alimenter un débat au sein de l'Assemblée.

M. le Président estime que l'amendement visant à inscrire une dépense de 80 cents pour le paiement d'un timbre est inepte et ridiculise le Département et il indique n'avoir jamais assisté à de tels débats au sein de cette Assemblée. Il dénonce une obstination à présenter des textes et appelle l'opposition à respecter les institutions, les règles et les collègues présents. Il estime qu'un débat sur la refonte de la carte scolaire aurait été un débat valable.

Il est procédé à un vote sur l'amendement n°2 ayant pour objet les écoles qui est rejeté, les groupes « Somme Droite et Indépendante », « Centre et Indépendants » et « Somme Perspectives Territoires » votant contre, les groupes « Parti Communiste Français », « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste » et « Union des Droites Populaires » ne prenant pas part au vote.

Il est procédé à un vote sur l'amendement n°3 ayant pour objet les collèges qui est rejeté, les groupes « Somme Droite et Indépendante », « Centre et Indépendants » et « Somme Perspectives Territoires » votant contre, les groupes « Parti Communiste Français », « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste » et « Union des Droites Populaires » ne prenant pas part au vote.

M. le Président précise qu'aucune entorse au règlement de l'Assemblée ne sera plus permise à l'avenir et indique à l'opposition qu'elle peut, si elle le souhaite, soumettre une modification dans la rédaction de celui-ci.

Il est procédé à un vote sur le rapport, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à la majorité, les groupes « Somme à Gauche », « Parti Communiste Français », « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste » et Mme DENIS votant contre.

18.5.11. - PLAN "COLLEGE NUMERIQUE"- Mme France FONGUEUSE, rapporteure

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à la majorité, le groupe « Somme à Gauche » et Mme DENIS votant contre, les groupes « Parti Communiste Français » et « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste » s'abstenant.

M. le Président informe l'Assemblée que M. Jérôme BIGNON lui remettra le diplôme RAMSAR durant la suspension de séance, diplôme consacrant le travail effectué par le Département de la Somme depuis de nombreuses années afin de garantir la préservation et la valorisation des zones humides des vallées de la Somme et de l'Avre.

M. le Président suspend la séance.

(La séance suspendue à 12h23 est reprise à 14h36).

ETAIENT PRESENTS : M. FRANCK BEAUVARLET, MME CAROLE BIZET, M. PASCAL BOHIN, M. PHILIPPE CASIER, M. CLAUDE CHAIDRON, MME DELPHINE DAMIS-FRICOURT, MME ZOHRA DARRAS, M. BERNARD DAVERGNE, M. HUBERT DE JENLIS, MME ISABELLE DE WAZIERS, MME MARGAUX DELETRE, M. MARC DEWAELE, MME MARYLINE DUCROCQ, MME FRANCE FONGUEUSE, M. ALEX GAFFEZ, M. STEPHANE HAUSSOULIER, M. CLAUDE HERTAULT, MME CHRISTELLE HIVER, MME SABRINA HOLLEVILLE-MILHAT, M. OLIVIER JARDE, M. FRANCIS LEC, MME BRIGITTE LHOMME, M. RENE LOGNON, MME FRANÇOISE MAILLE-BARBARE, MME NATHALIE MARCHAND, MME JOCELYNE MARTIN, MME SEVERINE MORDACQ, M. EMMANUEL NOIRET, M. JEAN-LOUIS PIOT, M. DIDIER POTEL, MME FRANÇOISE RAGUENEAU, M. JEAN-CLAUDE RENAUX, M. JEAN-JACQUES STOTER, MME NATHALIE TEMMERMANN, M. PHILIPPE VARLET, MME PATRICIA WYBO

EXCUSES : MME CATHERINE BENEDINI, M. PIERRE BOULANGER, MME VIRGINIE CARON-DECROIX, M. STEPHANE DECAYEUX, M. PASCAL DELNEF, MME BLANDINE DENIS, MME DOLORES ESTEBAN, MME MARION LEPRESLE, MME CATHERINE QUIGNON

- oooOooo -

M. le président donne lecture de pouvoirs qui lui ont été remis : Mme ESTEBAN pour M. CHAIDRON, Mme HOLLEVILLE-MILHAT pour M. HAUSSOULIER, M. BOULANGER pour Mme MAILLE-BARBARE, Mme QUIGNON pour Mme DARRAS, M. DELNEF pour M. LEC

18.5.12. - JEUNESSE ET ACTIONS EDUCATIVES TERRITORIALES - M. Pascal BOHIN, rapporteur

M. le président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : Mme BENEDINI pour M. STOTER

Malgré un accueil favorable des mesures contenues dans le rapport, M. CASIER indique que son groupe votera contre en raison de la baisse globale de l'enveloppe budgétaire constatée. Il se félicite cependant d'observer une majoration de l'allocation départementale de scolarité et souhaite qu'un tableau récapitulatif concernant le Pass'Sport soit communiqué.

M. LEC évoque les actions en faveur de l'ouverture des collégiens à l'international et rappelle que dans le cadre des prochaines élections européennes en 2019, il serait pertinent d'organiser un déplacement à Strasbourg pour permettre aux collégiens de découvrir cette institution.

En réponse à M. CASIER, Mme MAILLE-BARBARE rappelle les hausses de crédits en matière de soutien à la jeunesse à savoir : de 60 000 € en 2017 à 70 000 € en 2018 pour le sport de pleine nature, de 115 000 € en 2017 à 140 000 € en 2018 pour les AAP internationaux et un montant d'allocation départementale de scolarité passé de 822 890 € à 860 631 €. Elle précise qu'un tableau rassemblant les données de cette action sera adressé dans les meilleurs délais aux membres de la 5^{ème} commission.

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à la majorité, le groupe « Somme à Gauche » votant contre.

18.5.13. - SOUTIEN AU SPORT POUR TOUS + AMENDEMENT (déposé par le groupe « Somme à Gauche ») Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, rapporteure

Mme TEMMERMANN défend l'amendement déposé par son groupe.

Mme HOLLEVILLE-MILHAT se dit surprise par la posture de l'opposition concernant le soutien du Département au passage du Tour de France à Amiens en juillet prochain. Elle s'étonne qu'aucune difficulté n'ait été constatée il y a deux ans et rappelle qu'il s'agit d'un événement dont le rayonnement touristique vaut pour l'ensemble du territoire.

M. le Président précise que le Tour de France constitue une compétition sportive populaire connue dans le monde entier et que ce rendez-vous représente une publicité remarquable pour l'ensemble du département.

M. STOTER dit entendre les débats autour des amendements déposés par le groupe « Somme à Gauche » qu'il défend comme moyen d'apporter un éclairage différent sur le budget et la possibilité d'effectuer des choix différents sans dépenser davantage. Il précise que l'amendement a pour but de réaffecter une partie des crédits en direction d'interventions en faveur des clubs amateurs.

En réponse à M. STOTER, Mme HOLLEVILLE-MILHAT rappelle qu'il existe 628 fédérations sportives présentes dans la Somme et qu'une ligne budgétaire spécifique aux clubs sportifs est ouverte. Elle indique en outre que le Département va encore démontrer son soutien aux sports à travers l'organisation des Talents du Sport mardi prochain.

Concernant l'amendement, M. RENAUX juge que le groupe « Somme à Gauche » fait preuve de démagogie en opposant sport amateur et manifestations professionnelles comme le Tour de France. Il indique en outre que son groupe ne prendra pas part au vote sur l'amendement dans la mesure où un événement national comme le Tour de France permet de mettre en lumière et de valoriser les territoires.

Il est procédé à un vote sur l'amendement qui est rejeté, les groupes « Somme Droite et Indépendante », « Centre et Indépendants » et « Somme Perspectives Territoires » votant contre, les groupes « Parti Communiste Français », « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste » et « Union des Droites Populaires » ne prenant pas part au vote.

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à la majorité, le groupe « Somme à Gauche » votant contre.

18.5.14. - SPORT SCOLAIRE, HANDISPORT ET SPORT ADAPTE - Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, rapporteure, conclusions adoptées

18.5.15. - SPORT DE PLEINE NATURE - M. Pascal BOHIN, rapporteur, conclusions adoptées

M. STOTER souligne la qualité de la manifestation de sport amateur « La Samaritaine » à laquelle il tient à se rendre chaque année.

18.6.1. - DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX + AMENDEMENT (déposé par le groupe « Somme à Gauche ») Mme Carole BIZET, rapporteure

M. DAVERGNE défend l'amendement déposé par son groupe.

M. le Président indique que le cadrage est effectué et qu'une intervention reste possible via le rapport « Attractivité des territoires ».

Il est procédé à un vote sur l'amendement qui est rejeté, les groupes « Somme Droite et Indépendante », « Centre et Indépendants » et « Somme Perspectives Territoires » votant contre, les groupes « Parti Communiste Français », « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste » et « Union des Droites Populaires » s'abstenant.

M. le président donne lecture de pouvoirs qui lui ont été remis : M. HERTAULT pour Mme MARTIN, Mme MORDACQ pour M. VARLET

Il est procédé à un vote sur le rapport, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à la majorité, le groupe « Somme à Gauche » votant contre les actions 1 et 3.

18.6.2. - DEVELOPPEMENT AGRICOLE - Mme Carole BIZET, rapporteure, conclusions adoptées

En réponse à M. STOTER, M. le Président lui indique que tous les modèles d'entreprises agroalimentaires sont concernés par le soutien du Département et cite par exemple le Domaine Picard à Villers-Bocage.

M. le Président suspend la séance afin de permettre à M. LEONARDI, directeur général adjoint Développement de la personne et des territoires d'apporter toute réponse utile.

(La séance suspendue à 15h43 est reprise à 15h44).

M. le Président rappelle que les dossiers de demande sont présentés lors des commissions permanentes et que la consommation de la totalité des crédits démontrerait un dynamisme des territoires.

18.6.3. - AMENAGEMENT FONCIER - Mme Carole BIZET, rapporteure

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à la majorité, le groupe « Union des Droites Populaires » votant contre l'action 2.

18.6.4. - SITES ET BATIMENTS A CARACTERE TOURISTIQUE - M. Hubert de JENLIS, rapporteur, conclusions adoptées

M. le président donne lecture de pouvoirs qui lui ont été remis : M. LOGNON pour M. RENAUX, Mme LHOMME pour M. BOHIN

En réponse à M. STOTER, M. le Président indique que la DRAC souhaite que le bateau Somme II soit maintenu à la navigation mais souligne la difficulté à trouver un exploitant ainsi que les coûts d'entretien. Il précise en outre qu'une mise à l'abri était rendue nécessaire compte tenu de l'état du bateau, et qu'un recours a été engagé sur les travaux effectués.

18.6.5. - DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE - M. Franck BEAUVARLET, rapporteur, conclusions adoptées

18.6.6. - ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE - M. Franck BEAUVARLET, rapporteur, conclusions adoptées

M. STOTER estime que des efforts sont à mener sur la signalisation afin de conserver les visiteurs le plus longtemps possible dans le département en mettant en avant, par exemple, les vacances en mode doux.

En réponse à M. HAUSSOULIER, M. BEAUVARLET lui indique que l'ADRT est autonome financièrement et ajoute que le but de l'Office de Tourisme à Amiens est de capter les visiteurs afin de les amener vers les autres destinations dans les territoires.

M. le Président précise que le spectacle Chroma constitue un événement susceptible de capter de nombreux touristes et de les diriger ensuite vers les autres sites touristiques du département.

18.6.7. - SECURITE SANITAIRE - Mme Carole BIZET, rapporteure, conclusions adoptées

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis: M. NOIRET pour Mme DUCROCQ.

18.6.8. - LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES : BUDGET ANNEXE - Mme Carole BIZET, rapporteure, conclusions adoptées

18.2.28. - VŒU « L'ETAT DOIT SE PREOCCUPER D'AVANTAGE DES RESIDENTS DES EHPAD ET HOPITAUX PSYCHIATRIQUES » (déposé par l'ensemble des élus du Conseil départemental) - M. Marc DEWAELE, président, rapporteur, conclusions adoptées

M. le Président se félicite de la belle unanimité trouvée lors de la réécriture de ce vœu démontrant ainsi qu'il est possible de dépasser les clivages politiques sur une question prioritaire.

M. le Président suspend la séance.

(La séance suspendue à 16h15 est reprise à 16h42).

ETAIENT PRESENTS : M. FRANCK BEAUVARLET, MME CAROLE BIZET, M. PASCAL BOHIN, M. PHILIPPE CASIER, M. CLAUDE CHAIDRON, MME DELPHINE DAMIS-FRICOURT, MME ZOHRA DARRAS, M. HUBERT DE JENLIS, MME ISABELLE DE WAZIERS, MME MARGAUX DELETRE, M. MARC DEWAELE, MME MARYLINE DUCROCQ, MME FRANCE FONGUEUSE, M. ALEX GAFFEZ, M. STEPHANE HAUSSOULIER, MME CHRISTELLE HIVER, M. OLIVIER JARDE, M. FRANCIS LEC, MME FRANÇOISE MAILLE-BARBARE, MME JOCELYNE MARTIN, M. JEAN-LOUIS PIOT, M. DIDIER POTEL, MME FRANÇOISE RAGUENEAU, M. JEAN-CLAUDE RENAUX, MME NATHALIE TEMMERMANN, M. PHILIPPE VARLET, MME PATRICIA WYBO

EXCUSES : MME CATHERINE BENEDINI, M. PIERRE BOULANGER, MME VIRGINIE CARON-DECROIX, M. BERNARD DAVERGNE, M. STEPHANE DECAYEUX, M. PASCAL DELNEF, MME BLANDINE DENIS, MME DOLORES ESTEBAN, M. CLAUDE HERTAULT, MME SABRINA HOLLEVILLE-MILHAT, MME MARION LEPRESLE, MME BRIGITTE LHOMME, M. RENE LOGNON, MME NATHALIE MARCHAND, MME SEVERINE MORDACQ, M. EMMANUEL NOIRET, MME CATHERINE QUIGNON, M. JEAN-JACQUES STOTER

- 0000000 -

M. le président donne lecture de pouvoirs qui lui ont été remis : M. STOTER pour M. PIOT, Mme HOLLEVILLE-MILHAT pour M. HAUSSOULIER, Mme CARON-DECROIX pour M. BEAUVARLET, M. DECAYEUX pour Mme BIZET, M. BOULANGER pour Mme MAILLE-BARBARE, Mme ESTEBAN pour M. CHAIDRON, M. HERTAULT pour Mme MARTIN, Mme MORDACQ pour M. VARLET, M. LOGNON pour M. RENAUX, Mme LHOMME pour M. BOHIN, M. NOIRET pour Mme DUCROCQ, Mme MARCHAND pour Mme TEMMERMANN, M. DELNEF pour M. LEC, Mme QUIGNON pour Mme DARRAS, M. DAVERGNE pour Mme DAMIS

18.1.2. - BUDGET PRIMITIF 2018 - Mme Christelle HIVER, rapporteure

Rappelant les efforts menés par l'opposition pour parvenir à des débats constructifs au travers du dépôt d'amendements, M. LEC réaffirme qu'une autre voie budgétaire est possible et déplore que la majorité guide ses choix en fonction de ce qu'il considère comme une peur constante du lendemain. Il dénonce le gel de 34 M€ de crédits en les inscrivant en dépenses imprévues, crédits qui auraient pu, selon lui, être utilisés en investissement. Il juge que les recettes liées à la DMT0 et au FCTVA ont été minimisées et que de nombreuses actions comme le Grand Projet Vallée de Somme auraient pu être programmées. Il dénonce une sacralisation du document « Refondation » qui n'a

jamais été remise en question et appelle M. le Président à s'appuyer sur les associations de terrain afin de lutter contre ce qu'il nomme la misère sociale.

Il réaffirme la nécessité d'investir dans la Politique de la Ville afin de soutenir des zones rurales en grande difficulté mais également les zones prioritaires d'Amiens.

M. LEC déplore également le manque d'ambition du budget dans les domaines du sport, de l'environnement et de la culture, et appelle M. le Président à se poser en garant pour le maintien du label du site de Saint-Riquier. Il estime en outre que la majorité fait preuve d'un manque d'initiatives pour lutter contre les fermetures de classes programmées et appelle la majorité à stopper la perte de service public à travers une politique des ressources humaines utilisée comme variable d'ajustement et souhaite que les secteurs sous tension soient mieux pourvus en personnel. M. LEC juge également opportun et ce, avec le soutien du groupe « Parti Communiste Français », de saisir le Conseil constitutionnel et de constituer une délégation afin d'exiger une dotation exceptionnelle de l'Etat. Il félicite enfin l'engagement pris par M. le Président de ne pas signer le pacte de confiance et indique que son groupe votera contre le budget primitif 2018.

Citant les propos de M. LEC, M. le Président rappelle que le nombre de bénéficiaires du RSA a diminué de 6% depuis 2017 tandis qu'entre 2012 et 2016, le nombre d'allocataires avait augmenté de 15% dans la Somme. Il réaffirme que le Département ne se désengage pas de la Politique de la Ville et précise qu'en parallèle à la création d'un pôle métropolitain, le Département ne se départira d'aucune de ses compétences.

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à la majorité, les groupes « Somme à Gauche », « Parti Communiste Français », « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste », « Union des Droites Populaires » votant contre.

Avant de lever la séance, M. le Président rappelle à l'Assemblée la tenue de la prochaine commission permanente le 5 mars prochain.

M. le président lève la séance.

(La séance est levée à 17 heures 17).

.....
LE PRESIDENT,

M. Laurent SOMON



LA SECRETAIRE,

Mme Margaux DELETRE

